

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025**

DELIBERATION 2025-09-68

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU PROJET
EDUCATIF LOCAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Christian PETITFRERE à Joël TRANVOUEZ
Monique BRONEC à Danièle LE CALVEZ
Céline SENECHAL à Catherine ANDRIEUX
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Marie FOURN à Eliane PICART

Monsieur Claude SEGALEN a été nommé secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF LOCAL**

Dans le cadre du Projet Educatif Local mis en œuvre par la Ville de Guipavas, une somme a été allouée au Budget Primitif de 2025 afin de subventionner des projets inscrits dans les orientations pédagogiques validées par le Comité de pilotage.

Le 3 septembre 2025, la commission d'instruction du Projet Educatif Local a validé le projet suivant :

- Ecole Jacques Prévert : Fresques maternelles 300 €

La cour maternelle a récemment accueilli de nouvelles aires de jeux. Dans la continuité de l'amélioration de l'aménagement de cet espace, l'équipe enseignante propose la réalisation de fresques artistiques. Ce projet a, dans un premier temps, le but d'égayer l'espace extérieur de l'école. L'équipe souhaite aussi, en incluant la participation des élèves dans cette action, qu'ils respectent davantage les biens communs et les lieux publics.

Ce projet a également pour but de permettre à chacun de s'affirmer en le laissant faire par lui-même, de s'épanouir en développant ses idées, son esprit critique et d'offrir la possibilité à chacun de se sentir bien dans son environnement.

L'ensemble des classes de maternelle participeront à 3 ateliers d'une heure.

Les modalités de versements de la subvention :

	25% à l'issue de la commission d'instruction	75% après la réalisation sur présentation du bilan pédagogique et financier de l'action
Ecole Jacques Prévert	75 €	225 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** le versement de la subvention exceptionnelle de 300 € dans le cadre du Projet Educatif Local à l'école Jacques Prévert.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse, Affaires sociales, Solidarités, Handicap : Favorable
Finances, Administration Générale, Personnel, Communication, Démocratie, Citoyenneté, Relations Internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 SEPTEMBRE 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



Le secrétaire de séance,
Claude SEGALIN

